



Claude Bachand
Député de Saint-Jean

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'avenir du boisé Douglas

CLAUDE BACHAND RÉITÈRE SA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Saint-Jean-sur-Richelieu – 26 février 2010 - Le député de Saint-Jean à la Chambre des communes, monsieur Claude Bachand, réaffirme la nécessité de tenir une consultation publique sur l'avenir du boisé Douglas. « On doit se tenir debout pour l'environnement qui est un enjeu majeur pour les générations futures de notre municipalité et d'ailleurs », de dire M. Bachand.

Le député fédéral de Saint-Jean intervient à ce moment-ci dans le débat parce qu'il fut interpellé sur la question par les citoyens. « J'ai toujours fait confiance aux autorités concernées dans ce dossier, mais, devant la mobilisation populaire, j'ai fait mon devoir de représentant des citoyens en leur donnant une voix », de poursuivre M. Bachand.

Certains arguments avancés pour le développement du boisé Douglas dans la forme actuelle ne tiennent pas la route. On prétend qu'il faut raser le boisé pour éviter une augmentation de taxes. « La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a connu une expansion presque exponentielle et cela n'a nullement réduit le fardeau fiscal des contribuables, car la municipalité doit dépenser plus en infrastructures pour s'ajuster à cette croissance. La qualité de vie d'une municipalité est importante, et l'environnement est un facteur majeur pour créer plus de valeur foncière pour les propriétaires et conséquemment des revenus supplémentaires pour l'administration municipale », de souligner M. Bachand.

En ce qui a trait aux prétendues pertes d'emplois évoquées, il faut noter que d'importants investissements ont été fait récemment dans le domaine de l'alimentation dans la région. Ce commerce risque de vampiriser les autres marchés d'alimentation.

Même si le boisé n'appartient pas à la Ville, le Conseil municipal ne doit pas renoncer à ses responsabilités d'un développement harmonieux et responsable.

« La Ville a des instruments importants pour parvenir à cette fin. Je réfère naturellement au plan d'urbanisme et au droit d'expropriation. La responsabilité de la Ville est à l'égard de tous ses citoyens et non à l'égard des promoteurs », de souligner le député de Saint-Jean.

« Le rôle premier d'un élu est bien d'être à l'écoute des citoyens et dans un second temps, de prendre des décisions selon la volonté de la population. C'est pourquoi je réitère la nécessité d'une consultation publique sur l'avenir du boisé Douglas », de conclure M. Bachand.

-30-

Pour information : Anthony Roy,
Bureau du député Claude Bachand
Téléphone : (450) 357-9100
Courriel : info@claudebachand.com
www.claudebachand.com

